

1. Modalités d'inscription et de participation

Le concours Appels à Projets Innovation Sociale Rhônexpress est proposé aux structures de l'innovation sociale.

Pour soumettre une candidature, chaque équipe doit obligatoirement s'inscrire par mail à l'adresse communication@rhonexpress.fr, après avoir téléchargé le dossier de candidature à partir du site <https://rhonexpress-concessionnaire.fr/>

La liste finale d'audition sera stabilisée à l'issue de la période de dépôt des candidatures.

Le dossier de candidature renseigné doit être envoyé par e-mail **avant le vendredi 31 mai 2019, minuit** à l'adresse : communication@rhonexpress.fr

Les dossiers non conformes, incomplets ou déposés hors délai ne seront pas retenus.

Le dossier de candidature doit obligatoirement contenir la description d'une collaboration pouvant être expérimentée chez RHONEXPRESS à moyen terme (~6 / 9 mois).

A l'issue de la période de dépôt des candidatures, les équipes sélectionnées viendront « pitcher » leur projet devant le jury constitué par RHONEXPRESS. La date de l'audition prévue le **mercredi 19 Juin 2019 après-midi** leur sera confirmée par email.

Il est précisé que les frais nécessaires pour se rendre sur le lieu d'audition, les éventuels frais d'hébergement et de restauration resteront à la charge des participants.

2. Sélection des candidatures et choix des lauréats

La finalité de cet AAP est d'identifier et de soutenir des projets pouvant répondre à l'un des objectifs suivants :

- Favoriser l'égalité des chances dans l'éducation
- Favoriser l'accessibilité et la mobilité de toutes et tous
- Protéger l'environnement et favoriser la transition énergétique

La sélection des candidatures pour les auditions tiendra compte des éléments suivants :

- Le projet répond à un besoin social ou environnemental correspondant aux thématiques de l'appel à projets.
- Le projet a déjà 2 ans d'existence et un modèle économique viable.
- L'entrepreneur ou l'entrepreneuse portant le projet a l'envie et les capacités de lancer une expérimentation ou une collaboration avec Rhônexpress.

Ces mêmes critères seront pris en compte pour juger de la pertinence des projets présentés lors de l'audition et désigner le lauréat du concours.

3. Désignation du lauréat et bénéfice

La désignation du projet lauréat aura lieu le **mercredi 19 juin 2019 à 18h.**

Le lauréat bénéficiera du soutien de Rhônexpress pour le développement de son projet via l'un de ces biais :

- Appui technique et financier au déploiement sur Rhônexpress d'une expérimentation pilote
- Apport de visibilité via les supports de communication propres à Rhônexpress (par exemple, écrans à bord des rames, site internet, newsletter, réseaux sociaux, etc.)
- Mise en relation avec les actionnaires de Rhônexpress et ses partenaires privilégiés

Ce programme de soutien sera engagé après signature d'une convention entre la structure concernée, signant en tant que personne morale et disposant de statuts juridiques, et RHONEXPRESS.

4. Confidentialité

Dossiers de candidature

Les éléments figurant dans les dossiers de candidature sont considérés comme confidentiels et uniquement à destination des membres du jury du concours. Ils permettent d'apporter toutes les informations nécessaires à la sélection des candidatures et ne seront en aucun cas divulgués.

Auditions

Les auditions seront réalisées à huit clos. Les projets seront présentés uniquement devant les membres du jury. Toutes les informations que les participants seraient amenés à apporter, avant, pendant ou après le concours sont considérées comme confidentielles et ne seront en aucun cas divulguées sans leur accord préalable.

5. Données personnelles et droit à l'image

Traitement des données personnelles

Des informations à caractère personnel sur les membres des équipes sont recueillies dans le cadre de leur participation. Elles sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés ». Elles seront transmises uniquement aux organisateurs du concours. Pour chaque équipe, chaque participant dispose, en application des articles 38 et suivants de cette loi, d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel le concernant en le signifiant par écrit à communication@rhonexpress.fr. Ces données ne seront en aucun cas communiquées à des tiers ou des partenaires.

Droit à l'image

Chaque participant cité dans le dossier de candidature ou participant aux auditions autorise, à titre gratuit, RHONEXPRESS à exploiter, et notamment à reproduire, diffuser et/ou exposer son image et/ou sa voix, fixée sur tout support, et notamment photographique ou vidéo, réalisé lors des auditions, par tous moyens dans le cadre de sa communication interne et/ou institutionnelle à destination des collaborateurs de RHONEXPRESS, et/ou de journalistes et/ou clients et/ou fournisseurs et/ou partenaires.

RHONEXPRESS s'interdit expressément de procéder à une exploitation susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les images ou les voix, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Dans le cas où un participant ne souhaiterait qu'aucune captation de son image ou de sa voix ne soit réalisée durant les auditions, il en avisera l'équipe chargée de la captation vidéo et photos dès le début d'une audition.

6. Responsabilité et litiges

RHONEXPRESS rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau lors de l'inscription par mail. Leur participation au concours se fait sous leur entière responsabilité. RHONEXPRESS ne pourra être tenu responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter.

RHONEXPRESS se réserve le droit de reporter, d'écourter, de proroger, de modifier les différentes phases du concours, ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent ; dans ce cas, la responsabilité de RHONEXPRESS ne saurait être engagée.